

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00443  
**Propriétaire(s) :** Fred and Carmen O'Riordan  
**Emplacement :** 501, chemin Pleasant Park  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** partie du lot 250, plan enr. 129  
**Zonage :** R1GG  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire une maison isolée de deux étages de 17,4 m sur 15,3 m pourvue d'un garage attenant sur le bien-fonds vacant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre qu'un parapet/balustrade s'avance de 1,6 mètre au-dessus de la hauteur de bâtiment maximale, alors que le règlement permet une saillie maximale de 0,3 mètre pour un parapet/balustrade au-dessus de la hauteur de bâtiment maximale.
- b) Permettre l'augmentation de la hauteur de bâtiment à 8,61 mètres, alors que le règlement permet une hauteur de bâtiment maximale de 8 mètres.
- c) To permettre la réduction du retrait total des cours latérales intérieures à 2,76 mètres, alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales intérieures de 3,6 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.